

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.



RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1859-1860.



RAPPORT ET DISCOURS DE M. TH. LACORDAIRE,

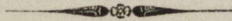
RECTEUR.



PROGRAMME DES COURS.



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1859

UNIVERSITE DE LIEGE

REOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1820-1821

RAPPORT ET DISCOURS DE M. TH. FAUDRIER.

PROGÉNÉRIE DES LOIS.

PROGÉNÉRIE DES LOIS.

LIEGE

IMPRIMERIE DE J. CLÉMENT, LIBRAIRE

1821

MESSIEURS ,

J'avais, l'année dernière, la satisfaction de vous annoncer un accroissement notable et, je l'avouerai même, faiblement attendu, dans le nombre des élèves de l'Université. Cette fois, j'ai à constater que ce nombre a éprouvé une réduction, mais si insignifiante, qu'il n'y a pas lieu d'en être surpris et encore moins d'en rechercher la cause. Elle se borne, en effet, à ce qu'au lieu de 762 élèves inscrits pendant l'année académique 1857-58, il n'y en a eu que 757 dans le cours de celle qui vient de finir. La perte se réduit, par conséquent, à 5 élèves. C'est là une de ces légères et inévitables fluctuations qu'éprouvent les institutions les plus florissantes et auxquelles le hasard seul préside. L'Université a donc toujours le droit de dire, avec une juste fierté, que les familles lui ont conservé leur confiance et que, par là, elle rend au pays les mêmes services que par le passé.

Ces 757 élèves se sont répartis de la manière suivante entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales :

Faculté de philosophie ,	76	élèves, dont 47 nouveaux.
» droit ,	157	» » 17 »
» sciences ,	61	» » 32 »
» médecine ,	152	» » 13 »
Écoles spéciales ,	311	» » 90 »
	<hr/>	
	757	» 199 »

La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année dernière montre la persistance de ce phénomène économique que je signale en ce moment pour la troisième fois, à savoir l'augmentation sans cesse croissante de la population des Écoles spéciales au détriment de celle des autres Facultés. Elles ont en effet vu s'augmenter de 28 le nombre de leurs élèves, tandis que la Faculté de philosophie en a perdu 8, celle de droit 7, et celle des sciences 14; seule, la Faculté de médecine en a acquis 3. Ces résultats, déjà assez frappants, le deviennent encore davantage, si on les ajoute à ceux du précédent exercice académique. On voit alors que, dans le faible espace de deux années, les Écoles spéciales ont acquis 96 élèves, que la Faculté de philosophie en a perdu 30, et celle des sciences 37. J'entre dans ces détails, Messieurs, non pour intenter aux tendances de la jeunesse de notre époque un procès perdu à l'avance, mais dans l'espoir d'être utile aux familles, qui éprouvent souvent une grande perplexité lorsqu'il s'agit de la direction à donner à l'avenir de leurs enfants. Dans un temps comme le nôtre où la foule assiège l'entrée de la plupart des carrières, il est bon de connaître celles où elle se porte avec le moins d'empressement.

Au point de vue de leur nationalité, 637 des 757 élèves inscrits étaient *Belges* et 120 *étrangers*. Les premiers appartenaient aux diverses provinces du royaume dans les proportions suivantes :

Province de Liège	352
» Namur	67
» Hainaut	59
» Limbourg	46
» Brabant	47
» Luxembourg	19
» deux Flandres	35
» Anvers	12
Total ,	637

Le tableau qui suit indique les Etats de l'Europe et de l'Amérique dont les élèves étrangers étaient originaires :

Angleterre	3
Autriche	1
Brésil	1
Espagne	20
Etats-Unis	1
France	15
Moldavie	1
Norwége	4
Pays-Bas	38
Piémont	2
Prusse	10
Russie	22
Sicile	1
Total ,	<u>120</u>

Il est bien rare, Messieurs, qu'après avoir mis sous vos yeux le nombre de ces studieux jeunes gens qui sont venus à nous pleins de vie et d'avenir, le recteur ne soit pas obligé d'attrister la solennité qui nous réunit en ce moment en ajoutant que plusieurs d'entre eux n'existent plus ! L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement déplorable sous ce rapport, non par le nombre des victimes, car il n'y en a eu que six, comme l'année dernière, mais par la nature et l'imprévu de la mort de trois d'entre elles. Peu de temps après que l'Université avait repris ses travaux, M. Lucassen (Jean), de l'école des mines, périssait dans les eaux, au milieu d'une partie de plaisir, et quelques mois plus tard, MM. Deneef (Charles) et Lhoist (Albert), de la faculté des sciences, nous étaient enlevés dans des circonstances identiques ; un de leurs amis partageait en même temps leur sort. Jeunes gens qui m'écoutez, que du moins ces lamentables catastrophes soient les dernières ! En tout temps, lorsque la mort vous prend sous l'une de ses formes ordinaires, elle porte la désolation dans vos familles, et le

coup retentit douloureusement au cœur de condisciples et de maîtres qui vous aiment. Qu'est-ce lorsqu'elle ne songeait pas à vous et que vous l'appellez par vos imprudences ? Quand vous êtes tentés par quelque plaisir où le danger a sa part, rappelez-vous que vous n'êtes pas seuls ; pensez aux liens qui vont se briser, au deuil que vous laisserez après vous, si malheur vous arrivait.

Les trois autres élèves que nous avons en la douleur de perdre, MM. de Ruelle et Dodémont, de Liège, et Seny, de Ramilies, appartenaient à l'école des mines.

296 élèves se sont inscrits pour subir leurs examens pendant la deuxième session de 1858 et la première de 1859. Le nombre de ceux qui ont été admis a été de 224, proportion qui est, à une légère fraction près, la même que l'année dernière. Parmi eux, 100 ont obtenu des distinctions, savoir :

68 la distinction simple (1).

(1) MM.

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. J. Damanet, de Namur. | 20. J. Ruelle, de Liège. |
| 2. A. Deville, de Huy. | 21. T. Rosbach, de Bouillon. |
| 3. A. Minette, de Liège. | 22. Ad. Gilman, de Liège. |
| 4. J. Vanacken, de Maestricht. | 23. A. Van Vinckeroy, de Maeseyck. |
| 5. A. Burke, de St-Omer. | 24. J. Delbœuf, de Liège. |
| 6. J. Peltier, de Dolhain. | 25. L. Moxhon, de Liège. |
| 7. J. P. Lanser, d'Arlon. | 26. L. Verdin, de Liège. |
| 8. A. Jeanty, de Virton. | 27. C. De Blanckart, de Namur. |
| 9. H. Marcotty, de Frameries. | 28. J. Dolez, de Mons. |
| 10. H. De Fooz, de Liège. | 29. L. De Corswarem, de Corswarem. |
| 11. E. Collard, de Roy. | 30. J. De Montpellier, d'Annevoie. |
| 12. L. Martiny, de Habay-la-Neuve. | 31. F. Beaulieu, de Liège. |
| 13. J. J. Mathot, d'Abolens. | 32. L. Vandriken, de Liège. |
| 14. M. Davreux, de Liège. | 33. J. Eloin, de Namur. |
| 15. Ch. Jamain, de Lechesne. | 34. A. Diercxsens, de Herenthal. |
| 16. Th. Bartholomé, de Fléron. | 35. A. Cossée, de Mons. |
| 17. F. Pirotte, de Liège. | 36. A. Heiderscheidt, de Lierre. |
| 18. E. Warnant, de Huy. | 37. F. Pecher, de Mons. |
| 19. G. J. Poussart, de Theux. | 38. E. Desmons, de Tournay. |

32 la plus grande distinction (1).

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 39. A. Laloux, de Liège. | 54. F. Nicolay, de Bouges. |
| 40. A. Honoré, de Liège. | 55. P. Dupont, de Cortil-Wodon. |
| 41. L. Olivier, de Verviers. | 56. A. Mottart, de Geer. |
| 42. L. Dejaer, de Liège. | 57. J. Berten, de Hooglede. |
| 43. C. Laurent, de Dinant. | 58. J. F. Vossius, d'Opheers. |
| 44. A. Lefebvre, de Cornesse. | 59. N. Nihoul, de Tongres. |
| 45. Ch. F. Brabant, de Namur. | 60. E. Meuleman, de Jauche. |
| 46. F. Lejeune, de Battice. | 61. Ch. Tedesco, de Luxembourg. |
| 47. P. Doutrewe, de Louvegnéz. | 62. J. Berten, de Hooglede. |
| 48. V. Masius, de Remich. | 63. F. Bidlot, de Momalle. |
| 49. W. Goebels, de Cologne. | 64. J. F. Vossius, d'Opheers. |
| 50. A. Marchand, de Wimmersom. | 65. J. Dastot, de Mons. |
| 51. I. Willems, de Schimmert. | 66. A. Honoré, de Liège. |
| 52. P. Donceel, de Borset. | 67. L. Goossens, de Brée. |
| 53. Ch. Tedesco, de Luxembourg. | 68. L. Mawet, de Fléron. |

MM Tedesco, Berten, Vossius et Honoré ont obtenu 2 fois la distinction.

(1) MM

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| 1. J. H. J. Cartier, d'Argenteau. | 17. L. Lezaack, de Spa. |
| 2. X. Neujean, de Theux. | 18. A. Nyst, de Maestricht. |
| 3. E. Desoer, de Liège. | 19. F. Bidlot, de Liège. |
| 4. Ch. Heiderscheidt, de Malines. | 20. O. Ansiaux, de Liège. |
| 5. L. Legros, de Virton. | 21. F. Melotte, d'Eymael. |
| 6. C. Loiseau, de Namur. | 22. E. Marquet, de Jemeppe. |
| 7. E. Albert, de Liège. | 23. F. Bidlot, de Momalle. |
| 8. T. Bormans, de Liège. | 24. V. Dewandre, de Herve. |
| 9. F. Jamar, de Liège. | 25. P. Dupont, de Cortil-Wodon. |
| 10. E. Preudhomme, de Huy. | 26. A. Mottart, de Geer. |
| 11. J. Warnant, de Huy. | 27. O. Ansiaux, de Liège. |
| 12. A. Dupont d'Ahérée, de Wagnée. | 28. E. Marquet de Jemeppe. |
| 13. E. Gerimont, de Liège. | 29. V. Dewandre, de Herve. |
| 14. X. Lemaire, de Namur. | 30. E. Paque, de Clermont. |
| 15. Ch. Leclercq, de Moscou. | 31. H. Bultot, de Liège. |
| 16. A. Gillet, d'Aubel. | 32. A. Tixhon, de Liège. |

MM. Ansiaux, Marquet et Dewandre ont obtenu deux fois la plus grande distinction.

MM. F. Bidlot, P. Dupont et A. Mottart, figurent deux fois pour la distinction et la plus grande distinction.

J'ai déjà eu, Messieurs, l'honneur de vous faire observer, dans mon précédent rapport, que le grade de la grande distinction n'existe plus.

Les examens des Ecoles spéciales ont donné les résultats que voici. Sur 244 récipiendaires qui se sont présentés devant le jury, 225 ont été reçus, parmi lesquels :

83 d'une manière satisfaisante.

93 avec distinction (1).

(1) MM.

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 1. Th. Lecanda, de Palencia. | 50. J. Poswick, de Hodimont. |
| 2. L. Sierra, de Cuenca. | 51. A. Vandebogaerde, d'Ypres. |
| 5. C. Devivanco, de Bayonne. | 52. L. Jacques, de Seraing. |
| 4. J. Capdevila, de Barcelone. | 53. Ed. Renson, de Herstal. |
| 5. G. Vanderton, de Bruxelles. | 54. L. Remont, de Liège. |
| 6. V. Fléron, d'Olne. | 55. J. Poulet, de Philippeville. |
| 7. Ch. Washer, de Bruxelles. | 56. E. Prové, d'Anvers. |
| 8. S. Cobos, de Guatemala. | 57. J. Henrard, de Visé. |
| 9. J. Leembrugge, de Hillegom. | 58. I. Hislaire, de Liège. |
| 10. E. Orban, de Liège. | 59. H. Bernimolin, de Liège. |
| 11. E. Romain, de Liège. | 40. H. Debroukère, de Roulers. |
| 12. F. Bayo, de Madrid. | 41. H. Wasseige, de Liège. |
| 13. M. Gerimont, de Liège. | 42. J. Navay, de Füldeack. |
| 14. S. Beer, de Jemeppe. | 43. L. Lohman, de Warendorff. |
| 15. C. Bellefroid, d'Evrehaille. | 44. G. Vanzuyten, de Liège. |
| 16. A. Lebrun, de Mons. | 45. J. Eichhorn, de Dusseldorff. |
| 17. A. Spineux, de Liège. | 46. E. Goujon, de Huy. |
| 18. T. Laffleur, de Liège. | 47. A. Miecznikowski, de Varsovie. |
| 19. E. Muller, de Grevenmaeker. | 48. H. Bernard, de Liège. |
| 20. F. Rivero, de Santander. | 49. A. Cambresy, de Liège. |
| 21. J. Lange, de Varsovie. | 50. G. Bertrand, de Leyde. |
| 22. A. Steinmets, de Bruges. | 51. P. Gislain, de Somzé. |
| 25. J. Rosius, de Liège. | 52. E. Tilman, de Virton. |
| 24. L. Thiry, de Jemeppe. | 53. N. Vanhees, de Maestricht. |
| 25. B. Aulike, de Munster. | 54. S. Kropiwnicki, de Varsovie. |
| 26. J. Potkanski, de Varsovie. | 55. H. Louette, d'Awans. |
| 27. P. Marlin, de Liège. | 56. J. Ziane, de Liège. |
| 28. A. Jamar, d'Ans. | 57. C. Burke, de Cheltenham. |
| 29. E. Nagant, de Liège. | 58. E. Docteur, de Liège. |

37 avec grande distinction (1).

- | | |
|--|--------------------------------|
| 39. H. Schmitz, d'Aix-la-Chapelle. | 77. C. Spinnael, de Bruxelles. |
| 60. J. Goffart, de Jemeppe. | 78. C. Douxfils, de Namur. |
| 61. E. Germeau, de Seilles. | 79. L. Bemelmans, de Namur. |
| 62. N. Dubois, de Mony-la-Ville. | 80. F. Gernaert, de Liège. |
| 65. E. Morel, de Bruxelles. | 81. A. Firket, de Liège. |
| 64. A. Barlet, de Malines. | 82. L. Piedbœuf, de Jupille. |
| 65. A. Raingaerd, de Grammont. | 83. V. Brassart, de Bruxelles. |
| 66. A. Fivet, de Seilles. | 84. O. Schanus, de Maeseyck. |
| 67. T. Barandica, de Bilbao. | 85. F. Franquoy, de Liège. |
| 68. E. Belleroy, de Bovignes. | 86. P. Havrez, de Herstal. |
| 69. A. Brasseur, de Liège. | 87. A. Albot, d'Ath. |
| 70. H. Martin, de Marchienne-au-P. | 88. V. Gordinne, de Liège. |
| 71. E. De Cuyper, de Bruxelles. | 89. R. Gœvaert. |
| 72. E. Rolin, de Gand (2 ^e examen). | 90. L. Bronne, de Liège. |
| 75. A. Depaeppe, de Grammont. | 91. L. Willems, de Haeselt. |
| 74. M. Nisseu, de Dison. | 92. H. Vanvinkeroy, de Liège. |
| 75. E. De Nothomb, de Bruxelles. | 95. W. Grandprez, de Stavelot. |
| 76. J. Douxfils, de Namur. | |

(1) MM.

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1. P. Hanrez, de Tirlemont. | 20. E. Vanderheyden, de Montzen. |
| 2. R. Capdevila, de Barcelone. | 21. A. Ancion, de Liège. |
| 3. V. Francken, de Liège. | 22. J. Epstein, de Varsovie. |
| 4. E. Vogley, de Bruxelles. | 25. B. Plewinski, de Varsovie. |
| 5. L. Bajinski, de Varsovie. | 24. A. Habets, de Liège. |
| 6. E. Théodore, de Paris. | 23. F. Krans, de Liège. |
| 7. J. Ybarra, de Bilbao. | 26. L. Dapsens, de Tournai. |
| 8. J. Pasteger, de Souver.-Wandre. | 27. E. Rolin, de Gand (1 ^{er} examen). |
| 9. A. Hubin, de Huy. | 28. J. Guérin, d'Olne. |
| 10. W. Blagden, de Londres. | 29. J. Beauprez, d'Olne. |
| 11. D. Hovine, d'Esplechin. | 50. E. Dejaer, de Liège. |
| 12. G. Michelet, de Bruxelles. | 51. L. Fischer, de Bruxelles. |
| 15. A. Bormans, de Gand. | 52. F. Dewalque, de Stavelot. |
| 14. F. Nyst, de Maestricht. | 53. J. Dejaer, de Verviers. |
| 15. G. Linon, de Verviers. | 54. G. Schorn, de Liège. |
| 16. H. Herboth, de Maestricht. | 55. E. Rolin, de Gand. |
| 17. E. Vautier, de Bruxelles. | 56. H. Sneyders, de Hasselt. |
| 18. E. Petit, de Ruppelmonde. | 57. J. Smeysters, de Liège. |
| 19. G. Fallize, de Liège. | |

12 avec la plus grande distinction (1).

Vingt-quatre élèves ont été diplômés, savoir :

9 en qualité d'ingénieurs civils-mécaniciens.

14 — — des arts et manufactures.

1 — — des mines.

Les examens de sortie ne sont pas encore faits en ce moment à l'école des mines et dès lors je ne puis, Messieurs, vous en faire connaître les résultats.

J'ajouterai enfin qu'un des élèves de la faculté de philosophie, M. Banning, a obtenu la médaille au concours universitaire de cette année.

PERSONNEL ENSEIGNANT. — OBJETS DIVERS.

Dans les premiers mois de l'année académique, le corps professoral, que la mort avait respecté depuis deux ans, a été frappé dans la personne d'un de ses membres, dont le nom avait franchi depuis longtemps les limites de la Belgique. Après avoir langué pendant près de quatre ans loin de sa chaire, M. Morren a fini par succomber à la maladie sans espoir dont il était atteint. Doué de facultés peu communes, homme de science et d'imagination, professeur plein de verve, enfin travailleur infatigable, il a laissé dans l'enseignement supérieur, parmi les savants belges, et à l'Académie de Bruxelles, dont il était un des membres les plus actifs, un vide qu'il sera difficile de remplir. L'Université seule ne l'a pas perdu tout entier; il revit parmi nous

(1) MM,

1. V. Dwelshauwer, de Dinant
2. L. Domanski, de Varsovie
3. G. Kennis, de Louvain.
4. L. Demonceau, de Liège.
5. L. Despret, de Chimay.
6. E. Macoir, de Givet.

7. J. Micha, de Seraing.

8. A. Dupont, de Liège.

9. A. Stevart, de Liège.

10. G. Hock, d'Andenne.

11. J. Hayrez, de Herstal.

12. J. Ledent, de Liège.

dans un fils , héritier provisoire de sa chaire , et qui comprend les obligations scientifiques que lui impose le nom qu'il porte.

Une distinction honorifique dont MM. les professeurs De Cuyper et L. de Closset ont été l'objet est , après le triste événement que je viens de rappeler , le seul fait que j'aie à mentionner en ce qui concerne le personnel du corps enseignant. Tous deux ont été , à la satisfaction générale de leurs collègues , nommés chevaliers de l'Ordre Léopold. La même distinction , non moins bien accueillie par le corps professoral , a également récompensé les quarante années de service de M. Fiess , le savant et laborieux bibliothécaire de l'université.

Les arrêtés royaux et ministériels rendus en 1858 ayant pourvu aux besoins de l'enseignement , en modifiant la répartition de plusieurs cours , un seul changement , depuis cette époque , a été apporté aux attributions des professeurs des facultés. Il consiste en ce que M. le professeur Le Roy , de la faculté de philosophie , a été chargé du cours de logique , en remplacement de M. le professeur Loomans , qui en a été déchargé sur sa demande.

Il n'en a pas été de même aux écoles spéciales dont le personnel a été très-heureusement complété par la nomination de MM. Brixhe , Pérard et Ponson aux fonctions de répétiteurs.

Plusieurs professeurs ont fait part au public du fruit de leurs travaux. Ce sont : dans la faculté de philosophie , MM. Schwartz (1) , Stecher (2) et Le Roy (3) ; dans celle de

(1) *Henri de Gand et ses derniers historiens.* (MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE).

(2) *Flamands et Wallons.* (Liège , F. Renard).

(3) Plusieurs rapports adressés à des Sociétés littéraires , etc. — Examen du livre de la Liberté de J. Simon ; in-12. — Nombreux articles dans les diverses publications périodiques belges et étrangères.

droit, MM. Nypels (1) et de Fooz (2); dans celle des sciences, MM. Gloesener (3), Lacordaire (4), Chandelon (5), de Koininck (6), Schaar (7), Isidore Kupfferschlaeger (8), De-

(1) Le 1^{er} volume de la 2^e édition du commentaire sur la Théorie du Code pénal de MM. Hélie et Chauveau. — Articles de critique juridique dans des recueils belges et étrangers.

(2) *Droit administratif belge*, t. 1^{er}. De l'organisation et de la compétence des autorités administratives en Belgique.

(3) Plusieurs rapports scientifiques publiés dans les annales de l'Académie nationale de Paris. — Rapports concernant : a. Une Note de M. Florimont, intitulée : *Notice sur les Aimans de fer trempé*. b. Un Mémoire de M. Zenger, intitulé : *Recherches sur l'action des forces moléculaires des éléments chimiques*. c. Un second Mémoire de M. Zenger, intitulé : *Recherches sur la vitesse de la lumière et sur la dépendance des forces moléculaires*. (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE). — Description d'un transmetteur pour le télégraphe à écrire, permettant de renverser le courant alternativement, de l'interrompre successivement et d'écrire alternativement avec l'une ou l'autre des deux plumes (Cosmos, t. XV, Paris). — Traité général des applications du courant électrique, 1 volume grand in-8^o avec 16 grandes planches, dont 9 représentent les divers appareils de l'auteur. (Liège, sous presse).

(4) *Genera des Coléoptères*, tome V, in-8^o. Paris, 1859.

(5) Sur le raffinage du soufre (ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS).

(6) Rapport sur un Mémoire de M. Henry sur la Berbérine et ses sels. — Mémoire sur les genres et les sous-genres des Brachiopodes munis d'appareils spéciaux et sur leurs espèces découvertes dans les couches carbonifères des Iles Britanniques, par Th Davidson, traduit et annoté. — Rapport sur deux notices de M. Boyer : l'une sur un nouveau dérivé de l'oxyde prussique, et l'autre sur la nature de l'oxyde allophanique.

(7) Mémoire sur la théorie analytique des coniques. (BULLETIN DE L'ACADÉMIE.) — Mémoires sur les variations séculaires des éléments des orbites planétaires. (Id.)

(8) Essais docimastiques de minerais de zinc. — Essais docimastiques de minerais de plomb (REVUE UNIVERSELLE de janvier, juin et juillet.)

walque (1), Delvaux (2), Bède (3) et Ed. Morren (4); enfin dans la faculté de médecine, MM. Spring (5) et Borlée (6).

Les regrets universels qu'a fait naître la mort de Dumont sont encore, Messieurs, vivants comme le premier jour. On savait qu'il avait laissé de riches collections et des manuscrits relatifs, pour la plupart, à la carte géologique de la Belgique qui a immortalisé son nom. Le gouvernement a voulu rendre un dernier hommage à sa mémoire en faisant l'acquisition de ces précieux restes. Dumont nous appartenait par sa naissance, ses travaux, sa vie toute entière écoulée au milieu de ses concitoyens; partout ailleurs qu'à Liège ce qui subsiste de lui serait dépaysé. Nous espérons donc que la plus grande partie, sinon la totalité de ses collections, sera déposée à l'Université. Ses manuscrits, il faut l'espérer également, ne seront pas non plus perdus pour la science.

(1) Observations météorologiques et observations des phénomènes périodiques des plantes et des animaux. (MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, t. XXXII.) — Note sur le fer oxydé octaédrique dans le grès de Luxembourg. (BULLETINS DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE, t. VII.) — Rapport sur un Mémoire relatif à des recherches sur l'action des forces moléculaires des éléments chimiques. (Id.) — Sur la faune du grès de Martinsart. (REVUE UNIVERSELLE, t. IV.) — Examen de l'eau acidule ferrugineuse de Blanchimont, près de Stavelot. (Id., t. V.)

(2) *Des Fahrkunst et de leurs avantages pour les propriétaires de mines et leurs ouvriers.* — Emploi du Wolfram pour la fabrication de l'acier. — Notice sur la fabrication en grand de l'acier par le procédé Bessemer.

(3) *De l'état actuel de la physique* (ANNALES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC) — *De l'économie du combustible*, 1 vol. (EXTRAIT DE LA REVUE UNIVERSELLE DES SCIENCES.)

(4) Notice sur les changements de couleur des feuilles. — Notice nécrologique sur H. G. Galéotti. — *Robert Brown, sa vie et ses travaux.* — *La Belgique horticole*, tome IX.

(5) Plusieurs notices et rapports insérés dans différents recueils.

(6) *Des ophthalmies scrofuleuses.* — Leçons de clinique ophthalmologique.

Quant aux collections, je me bornerai, Messieurs, comme par le passé, à vous parler de la bibliothèque. Elle s'est enrichie, dans le cours de l'année 1858-59, de 1,738 volumes, y compris 491 brochures et dissertations. Parmi les ouvrages qu'elle a reçus, il en est qui méritent une mention spéciale. Tel est, en premier lieu, l'important recueil des documents inédits relatifs à l'histoire de France, que le gouvernement français avait cessé de nous envoyer depuis 1848, et qui a été complété par lui à la suite de négociations directes entamées entre M. l'administrateur-inspecteur de l'Université et M. le ministre de l'instruction publique, à Paris. Des démarches analogues, provenant de la même source, ont obtenu du gouvernement russe un grand nombre d'ouvrages en langue russe et en langue française concernant l'exploitation des mines. Ce gouvernement n'a pas borné sa munificence à cet envoi : il a promis à l'Université une collection complète des minéraux de l'Oural, qui est attendue incessamment et qui sera une utile addition à la collection de minéralogie. Nous devons également à l'administration supérieure de l'instruction publique, au Canada, le don de plusieurs ouvrages, pour la plupart relatifs à l'histoire de ce pays. Enfin, je ne dois pas omettre de remercier les personnes qui ont bien voulu contribuer à l'accroissement de la bibliothèque (1).

Je suis heureux, Messieurs, d'avoir à vous apprendre un nouveau témoignage d'intérêt que l'administration de la province vient de donner à la fois à l'Université et à celles de ces familles qui, lorsqu'elles y envoient leurs enfants, sont obligées de s'imposer de pénibles sacrifices. Vous n'ignorez pas la réduction qu'ont subies les bourses d'études dont le gouvernement dispose en faveur des Universités de l'Etat. C'est précisément au moment où le

(1) Ce sont : MM. Desoer, Demartean, De Thier, Kersten, Victor et Ferdinand Henaux, de Saint Géois, d'Otreppe de Bouvette, Füss, Raikem, Charlier, Spring et M. le chanoine Lupus.

nombre des élèves qui fréquentent celle-ci prenait un accroissement considérable, que l'administration supérieure voyait s'amoinrir entre ses mains ce moyen efficace de récompenser les élèves les plus méritants et de venir en aide à leurs familles. En attendant l'augmentation du nombre de ces bourses, de la part de la Législature, il n'y avait qu'un remède à cet état de choses : c'était de créer des bourses provinciales, ainsi que cela se pratique depuis 1837 dans la Flandre orientale. M. l'administrateur-inspecteur de l'Université, s'inspirant de cet exemple, auquel il est regrettable qu'on n'ait pas songé plus tôt, a adressé à cet effet une demande au Conseil provincial, qui l'a parfaitement accueillie, et a pris, à l'unanimité, la résolution suivante, dans sa séance du 13 juillet dernier :

« Il sera porté annuellement au budget provincial, à partir de l'exercice 1860, une somme de 3,000 fr., destinée à former dix bourses d'études de 300 fr. chacune, lesquelles pourront être conférées par la Députation permanente, sur l'avis des autorités académiques, à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune, appartenant à l'école préparatoire et aux écoles spéciales des arts et manufactures et des mines de l'Université de Liège, nés et domiciliés dans la province de Liège, ou qui y auront fait leurs études préparatoires, et qui se distingueront par leur zèle, leur bonne conduite, et leurs progrès. »

L'administration communale a été saisie récemment d'une demande semblable, et il y a lieu d'espérer qu'elle lui fera le même accueil. En attendant, que le Conseil provincial me permette d'être auprès de lui l'interprète des sentiments de gratitude de l'Université.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, avant d'entrer dans cette enceinte, les changements qui ont eu lieu dans ses abords et qui contribueront, quand ils seront terminés, à l'embellissement de la ville. Des jardins, dus aux soins et au bon goût de M. l'administrateur-inspecteur, remplacent les terrains vagues qui entouraient cet édifice sur trois de ses

faces et qui attristaient les regards par leur nudité et leur air d'abandon. A l'intérieur, je n'ai aucune amélioration analogue à vous signaler, par la raison que, dès l'année dernière, tous les locaux disponibles ont été, sans aucune exception, utilisés. Aujourd'hui, il n'y a plus rien à demander sous ce rapport à ces édifices, si spacieux en apparence. Ce sont surtout les Ecoles spéciales qui réclament de l'espace qu'on ne peut leur donner sans déplacer des collections qui se trouveraient alors sans asile. La gêne qu'elles éprouvent à cet égard est telle qu'elle ne saurait se prolonger plus longtemps sans compromettre leur service. Je n'insisterai pas davantage sur cet état de choses, attendu que l'autorité communale en est informée officiellement, et qu'elle ne tardera sans doute pas à prendre les mesures propres à le faire cesser.

MM. les étudiants, c'est à vous qu'aboutit, en définitive, tout ce qui se dit et se fait dans ce vaste établissement, que soutiennent les efforts réunis du gouvernement et de cette grande cité. A ce titre, il convient qu'à vous s'adressent mes dernières paroles. Elles seront brèves, car je n'ai, en général, que des éloges à adresser à ceux d'entre vous que nous connaissons de plus ou moins longue date, et à dire aux autres, qui paraissent ici pour la première fois : que leur adolescence est finie; que l'Université les reçoit et les traite en hommes; qu'ils doivent se montrer dignes d'une liberté plus grande que celle qu'ils ont connue jusqu'ici, et surtout qu'ils n'oublient pas qu'un petit nombre d'années, d'irréparables années, quand elles sont perdues, les séparent de l'époque où ils prendront place à leur tour dans la société.

MESSIEURS ,

J'ose à peine espérer qu'il sera resté dans votre mémoire quelque souvenir de la question que j'ai traitée l'année dernière à pareil jour. Qu'il me soit donc permis de rappeler qu'après vous avoir présenté quelques considérations tendant à prouver la fixité des espèces vivantes, j'ai ajouté que néanmoins elles sont destructibles, à la différence de celles du monde inorganique qui ne peuvent être anéanties qu'avec la matière elle-même. En effet, ces mots : permanence des espèces organiques, signifient seulement qu'aussi longtemps qu'elles subsistent les individus qui les composent se transmettent la vie dans de certaines conditions variables à la surface, mais immuables dans leur essence. Si, comme il n'est que trop évident, nul être vivant ne peut échapper à la mort, l'esprit n'aperçoit aucune raison pour qu'il en soit autrement des espèces qui ne sont après tout que des collections d'individus possédant en commun certaines propriétés. Le tout ne saurait se soustraire à la loi qui régit chacune de ses parties.

Cependant il est vrai que c'est, au premier coup d'œil, une chose grave et qui paraît devoir troubler l'équilibre général de la création, que la disparition de l'un ou l'autre de ces types dont chacun n'est que l'expression matérielle d'une pensée de la puissance créatrice. En voyant les précautions infinies qu'elle a prises en vue de leur conser-

vation et surtout les rapports multiples qu'elle a établis entre eux , il répugne de croire qu'elle puisse jamais permettre qu'un seul soit anéanti. « Les espèces, a dit Cuvier , sont réciproquement nécessaires et l'existence des hirondelles ne se conçoit pas sans celle des moucheron qui leur servent de pâture. » Cela est vrai à ce point de vue général ; il est incontestable que tout animal à qui sa nourriture fait défaut doit périr. Mais s'ensuit-il , comme on l'a dit quelquefois , que chaque espèce en particulier soit indispensable , que l'une d'elles venant à être supprimée , elle entrainerait dans sa disparition quelque espèce voisine , puis celle-ci une troisième , de telle sorte que , le vide se faisant de proche en proche , le règne animal entier finirait par être atteint. Il en serait certainement ainsi dans le cas où il n'existerait qu'une seule espèce de moucheron propre à nourrir l'hirondelle ; l'existence de cet oiseau serait alors indissolublement liée à celle de cette proie unique ; mais s'il y en a plusieurs , qui ne voit qu'à défaut de l'une , il pourra se rejeter sur l'autre ? C'est, en effet, ce qui a lieu ; les espèces peuvent se suppléer mutuellement, et cette prétendue loi de la nécessité de toutes sans exception n'est qu'une fausse application de celle énoncée par Cuvier , qui ne lui donnait certainement pas cette extension.

Les espèces vivantes peuvent donc être détruites, j'ajouterai même en nombre indéterminé, sans que pour cela rien soit compromis dans l'équilibre général de la nature. Toutefois, il y a cette différence entre elles et les individus qui les composent, que ces derniers portent en eux-mêmes la raison profonde de leur fin et que par cela seul qu'ils ont vécu, ils doivent inévitablement cesser de vivre, tandis que l'extinction des premières est l'effet de causes extérieures contingentes, accidentelles, en un mot, qui n'ont rien de nécessaire. L'énergie avec laquelle ces causes ont agi à plusieurs reprises sur notre globe nous est attestée par ces innombrables débris qu'il recèle dans ses couches et à l'aide desquels la science a reconstruit des

Faunes entières d'autant plus différentes de celles de nos jours qu'elles ont vécu à des époques plus reculées. Aujourd'hui, que la nature est entrée dans une de ses périodes de repos qu'elle a déjà connues plusieurs fois, les êtres vivants n'ont plus à craindre, du moins pour longtemps, ces effrayants cataclysmes qui les ont jadis moissonnés par myriades. Non pas que les forces qui les ont produits fussent d'une autre nature que celles qui existent dans la constitution actuelle du monde; elles subsistent encore toujours identiques à elles-mêmes; seulement elles sommeillent ou n'agissent plus qu'avec une activité affaiblie et en général inoffensive. Les montagnes se dégradent sous l'action des agents atmosphériques; les eaux se creusent de nouveaux lits; la mer envahit parfois ses rivages ou recule devant les dépôts alluvionnaires des fleuves; un mouvement lent et continu soulève insensiblement le sol de certaines contrées; d'autres sont ravagées par des éruptions volcaniques; mais ces phénomènes, faibles images des antiques bouleversements dont la terre a été le théâtre, n'ont qu'une influence locale et restreinte sur les espèces des êtres vivants; on n'a aucun indice qu'ils en aient jamais supprimé une seule.

Le pouvoir de les détruire se trouve ailleurs; il a été transféré au dernier venu de la création, à l'homme qui remplace ainsi les agents destructeurs des temps primitifs. Néanmoins, nous ne devons pas nous faire illusion sur l'étendue de sa puissance et croire qu'elle soit sans limites. En réalité, elle est presque nulle sur une multitude innombrable d'animaux qui sont précisément ceux qu'il aurait le plus grand intérêt à anéantir, mais qui échappent à ses atteintes par leur petitesse, leur fécondité et leur genre de vie. Je parle spécialement des insectes qui dévastent ses cultures, causent des pertes parfois énormes à son industrie, pénètrent jusque dans sa demeure et ne respectent pas même sa personne; ennemis en apparence méprisables, mais par le fait les plus redoutables de tous. Chaque fois

que quelques-uns d'entre eux se signalent par des ravages plus qu'ordinaires, la science invoquée répond à l'appel qui lui est fait. Elle observe et décrit dans leurs plus minutieux détails les causes et les progrès du mal ; mais quand il s'agit d'en venir au remède, elle est presque toujours obligée de s'avouer vaincue. Si vous en doutez, Messieurs, écoutez cet aveu, échappé à un très-habile observateur qui a consacré sa vie à l'entomologie appliquée : « Je suis contraint de reconnaître, écrivait récemment M. E. Perris, qu'en ce qui concerne la destruction des insectes, je l'ai trouvée jusqu'ici à peu près impuissante. Dans l'état actuel de nos connaissances, je ne vois pas le moyen de délivrer l'agriculture des ennemis nombreux qui se partagent ses produits et je n'ose espérer pour l'avenir des chances plus heureuses ; car lutter contre les insectes, ce n'est pas seulement faire la guerre à ce qui est insaisissable, c'est aussi se mettre en état de révolte contre la nature dont les efforts tendent toujours au maintien des êtres vivants. Il vaut mieux la laisser faire que de s'insurger contre elle. Malgré sa sollicitude constante pour la conservation des espèces, elle use au besoin de sa toute-puissance pour empêcher certaines d'entre elles de devenir prépondérantes et maintenir ainsi les lois d'équilibre qu'elle a établies. » Paroles décourageantes, surtout dans une bouche aussi autorisée, mais à l'appui desquelles je pourrais invoquer une multitude de faits. Pour en citer un entre mille, il arrive quelquefois, par exemple, qu'une forêt est tout-à-coup attaquée par d'innombrables insectes qui envahissent jusqu'à ses derniers rameaux ; la végétation languit, puis s'arrête, la verdure se flétrit, tout prend un air de désolation. D'après les lois ordinaires de la propagation, il semble que l'année suivante, ces ennemis seront cent fois plus nombreux encore et que la forêt est inévitablement destinée à périr ; mais il n'en est rien. L'année suivante arrive et dans ces mêmes lieux où les insectes devaient achever de détruire ce qui restait de vie, c'est à peine si l'on en rencontre un petit

nombre. Les oiseaux et les insectes parasites, des pluies plus abondantes que de coutume, ou une sécheresse prolongée et qui leur est encore plus fatale, les ont fait rentrer dans leurs limites naturelles et ramené l'équilibre un instant détruit.

Il en est, en un mot, des ravages des insectes et de beaucoup d'autres animaux inférieurs comme de ces affections morbides qui atteignent parfois nos végétaux les plus précieux et qui jettent l'alarme dans les populations lorsqu'elles viennent à se produire. On a énormément expérimenté et surtout écrit à propos des maladies récentes de la pomme de terre et de la vigne ; qu'ont produit, en définitive, les nombreux remèdes qui ont été proposés ? Quelques résultats partiels peut-être, mais, il faut bien l'avouer, rien qui ait eu une influence réelle sur la marche générale de ces deux phénomènes. Des causes inconnues les avaient produits en favorisant outre mesure la propagation de certaines cryptogames parasites ; d'autres causes, non moins obscures, ont entravé la multiplication de ces dernières et rétabli les végétaux qu'elles infestaient dans leur état primitif.

Tout en avouant l'impuissance de la science dans ces divers cas, je ne vais pas aussi loin, Messieurs, que le savant entomologiste dont je vous citais à l'instant les paroles. Je ne crois pas que ce soit s'insurger contre la nature que de combattre les ravages des insectes, encore moins qu'il faille, comme il le conseille, y assister avec la résignation du fatalisme oriental. Je constate seulement l'imperfection de nos connaissances actuelles en fait de zoologie appliquée. L'avenir nous reste et avec lui l'espoir d'un meilleur succès.

À l'égard des animaux supérieurs l'impuissance de l'homme est naturellement moins grande. Néanmoins, tout en reculant devant lui ils lui opposent une force de résistance telle qu'à part un petit nombre de cas récents qui font l'objet spécial de ce discours, on ne peut citer aucun exemple avéré d'une seule de leurs espèces qui, depuis les temps historiques, ait

disparu de la surface de la terre. Il est possible que parmi celles en grand nombre, dont les dépôts les plus modernes recèlent les restes, plusieurs aient été contemporaines de l'homme. Cela a été dit en particulier de quelques bœufs fossiles et du cerf gigantesque d'Irlande; mais la nature des terrains dans lesquels se trouvent leurs débris rend ce fait très-douteux, et il est plus probable que ces animaux vivaient à la même époque que les éléphants, les rhinocéros, les hyènes, les ours, etc., qui habitaient alors nos climats, et qu'ils ont partagé leur sort quand les dernières commotions terrestres ont donné à nos continents leurs formes actuelles. Toutefois, en restant dans les limites des temps dont l'histoire a conservé le souvenir, on rencontre deux espèces qui semblent contredire l'assertion que je viens d'émettre et qui doivent dès lors nous arrêter un instant.

Les Romains ont fait paraître dans leurs amphithéâtres deux espèces de Bœufs sauvages qui, à cette époque, étaient répandues dans la plus grande partie de l'Europe. L'une d'elles, de taille colossale, aux cornes immenses, à poils ras, mais du reste semblable pour la forme à nos races domestiques ordinaires, abondait dans les forêts de la Gaule et de la Germanie lorsque J. César pénétra dans le premier de ces pays. Il l'a décrite en peu de mots sous le nom d'*Urus* et Pline nous apprend qu'à Rome le vulgaire lui donnait celui de *Bubalus*. L'autre, plus petite et très-distincte de la précédente par son épaisse fourrure, la présence d'une crinière sur le cou, ses cornes plus courtes et ses membres grêles, a été mentionnée par Pline, Sénèque et Martial, sous le nom de *Bison*, qui est appliqué aujourd'hui à une espèce américaine toute différente. Or, il est démontré que l'*Urus* existait encore à l'état sauvage, au milieu du XVI^e siècle, dans quelques parties de l'Europe moyenne et que, depuis cette époque, on n'en trouve plus de traces sur aucun point de l'ancien continent. Ce serait donc une espèce détruite par l'homme; mais il est universellement admis par les naturalistes qu'elle est la souche de quelques-unes de nos races

domestiques à grandes cornes , telles qu'on en élève dans quelques parties de l'Allemagne , en Hongrie , en Suisse , et dans la campagne de Rome. Cet animal n'a , par conséquent , pas disparu ; il est seulement , comme le chien et le cheval , tombé jusqu'au dernier individu , au pouvoir de l'homme. Quant au Bison des Romains , il était trop différent de nos bœufs domestiques pour avoir produit aucune de leurs variétés ; mais ce n'est pas autre chose que l'Aurochs , qui subsiste encore de nos jours , à l'état libre , en Lithuanie , au Caucase , et dans quelques cantons de l'Asie.

Ces deux animaux une fois éliminés , il faut , Messieurs , arriver jusqu'à notre époque pour trouver des exemples authentiques d'espèces détruites sans retour. On en connaît cinq dont un , le plus récent de tous , est d'autant plus remarquable qu'il concerne un mammifère marin de très-grande taille , habitant le nord de l'Océan pacifique , non loin des régions polaires , et qui , d'après ces circonstances , aurait dû , ce semble , échapper aux atteintes de l'homme.

Ce mammifère , connu sous le nom de Rhytine boréale , appartenait à l'ordre des Cétacés herbivores qui ne comprend , à l'heure qu'il est , que trois espèces vivantes : le Lamantin d'Amérique , celui de la côte occidentale d'Afrique et le Dugong de l'Océan indien. Avec tous les caractères des Cétacés proprement dits (Dauphins , Marsouins , Narwhal , Baleines , etc.) , c'est-à-dire , un corps pisciforme terminé par une nageoire horizontale , point de membres postérieurs , des membres antérieurs convertis en rames , et une peau complètement nue , ces animaux en diffèrent par l'absence d'évents propres à rejeter l'eau qu'ils ont introduite dans leur bouche , la structure de leur tête osseuse , leur dentition construite d'après un tout autre type , et quelques autres particularités moins importantes.

Or , jusqu'en 1741 la Rhytine boréale était entièrement ignorée des naturalistes , lorsque , dans cette année , le célèbre navigateur Behring , explorant pour la seconde fois , par les

ordres du gouvernement russe, la côte nord-ouest de l'Amérique, fit naufrage sur une île déserte, située à l'ouest de cette longue chaîne d'îles, connue sous le nom d'îles Aleutiennes qui, du continent américain, se dirige vers le Kamtschatka. L'hiver régnait alors dans ces parages et cette terre, stérile et sans abri, était couverte de neige. Behring, malade et déposé par ses compagnons dans une fosse creusée entre deux monticules de sable, ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Depuis, son nom a été donné à l'île où il termina ainsi sa carrière, comme il avait déjà été imposé au détroit qui sépare l'Amérique de l'Asie et qu'il avait découvert dans un précédent voyage. Les naufragés restèrent près de trois ans dans cette triste solitude avant de pouvoir aborder au Kamtschatka sur un petit bâtiment qu'ils avaient construit avec les débris de leur navire. Parmi eux se trouvait Steller, savant médecin et naturaliste, d'origine allemande, mais au service de la Russie, qui l'avait attaché à l'expédition si fatalement terminée. Steller, rappelé à St-Petersbourg après son arrivée au Kamtschatka, périt en route, sans qu'on sache précisément de quelle mort; on présume que ce fut de froid. Ses papiers ont été heureusement conservés et plusieurs, relatifs à la géographie et à l'histoire naturelle de la Russie asiatique, ont été publiés soit isolément, soit dans divers recueils. Dans le nombre se trouvait un long travail sur la Rhytine boréale, qui a été inséré dans les Mémoires de l'Académie de St-Petersbourg. C'est là l'unique source de ce que nous saurons jamais sur la forme générale, l'organisation interne et les mœurs de l'espèce.

Cet animal surpassait, sous le rapport de la taille, les plus grands Lamantins d'Amérique; les mâles adultes atteignaient jusqu'à huit mètres de longueur et pesaient près de quatre mille kilogrammes. Son corps était revêtu d'un épiderme épais, rugueux, à peine attaquable par la hache ou le harpon et que Steller compare à l'écorce noueuse d'un vieux chêne. La nageoire, qui le terminait, avait, chez les plus grands individus, sept pieds de diamètre. La Rhytine était

complètement privée de dents véritables. Ces organes étaient remplacés par deux lames cornées couvertes sur leur face libre de lignes saillantes formant des chevrons flexueux et irréguliers; l'une d'elles occupait la partie antérieure de la voûte palatine, l'autre l'intervalle entre les deux branches du maxillaire inférieur. De tous les caractères qui distinguaient l'espèce des autres Cétacés herbivores, celui-ci était le plus frappant.

Steller a donné d'intéressants détails sur les mœurs de ces animaux. Ils vivaient en familles ou en troupeaux composés de plusieurs familles et se tenaient près du rivage où ils trouvaient en plus grande abondance les fucus qui composaient exclusivement leur nourriture. Leurs petits, pour lesquels ils témoignaient la plus grande tendresse, occupaient toujours le centre de ces troupes. A la marée haute ils s'avançaient si près de terre qu'on pouvait les toucher avec la main. Leur capture ne présentait aucune difficulté; lorsqu'ils étaient occupés à paître, ce qu'ils faisaient sans cesse en se tenant la tête sous l'eau, le soin de leur vie les préoccupait si peu que les matelots naufragés pouvaient, soit en bateau, soit en nageant, se rendre au milieu d'eux et harponner à loisir celui dont ils avaient fait choix. Lorsque l'attaque n'avait pas réussi, l'individu qui en avait été l'objet, se contentait de s'éloigner du rivage et s'en rapprochait quelques instants plus tard. Lorsqu'au contraire, saisi par le harpon il commençait à s'agiter violemment, les membres de sa famille et ceux des troupeaux voisins accouraient à son secours. Tandis que les uns s'efforçaient de renverser la chaloupe qui portait les agresseurs, les autres tâchaient de rompre le câble auquel était attaché le harpon et d'arracher celui-ci du corps du blessé, ce à quoi ils réussissaient quelquefois. Ces animaux étaient si nombreux autour de l'île que les naufragés s'en nourrissaient presque exclusivement. Leur chair était très-bonne, surtout celle des jeunes, et Steller ajoute que le lait des femelles avait beaucoup d'analogie avec celui de la vache.

Est-il bien vrai, vous demanderez-vous, Messieurs, qu'un animal aussi commun à l'époque de sa découverte n'existe plus aujourd'hui, et quelles sont les preuves alléguées à l'appui d'une pareille assertion? Elles sont nombreuses et, quoique de nature négative, faites pour porter la conviction dans l'esprit. En premier lieu, aucune des nombreuses expéditions scientifiques envoyées par le gouvernement russe dans les parages du détroit de Behring, depuis celle de Billings, en 1789, jusqu'à celles plus récentes de Krusenstern, Lütke, Kotzebue, Wrangel et Middendorf, n'a rencontré la Rhytine boréale. La Compagnie russe américaine, dont les vaisseaux et les agents parcourent régulièrement les rivages de ces mers et leurs archipels, Compagnie dont le commerce consiste principalement en fourrures et qui connaît très-bien tous les animaux de ces régions, ne la connaît pas davantage depuis bientôt un siècle. Si quelques voyageurs isolés ont prétendu l'avoir vue, on a reconnu qu'ils s'étaient trompés et avaient pris pour elle une espèce de Phoque, le Morse, animal de très-grande taille aussi et qui habite la plus grande partie de l'Océan arctique. Il y a même mieux : des recherches approfondies entreprises dans le but de déterminer les limites géographiques de la Rhytine n'ont pu faire découvrir aucun indice qu'elle ait jamais existé en dehors de l'île où Steller la rencontra, pas même sur les plus occidentales des îles Aleutiennes qui n'en sont séparées que par une faible distance. Steller rapporte que, de son temps, quelques individus étouffés par les glaces, étaient de loin en loin rejetés sur les rivages du Kamschatka et que les habitants de ce pays désolé recherchaient surtout les fucus à moitié digérés dont l'estomac de ces animaux était rempli. Il est avéré par les récits des voyageurs russes que depuis longtemps ces tribus ont perdu la mémoire de tout événement de ce genre. Enfin, de nos jours, après avoir épuisé tout ce que l'histoire et la tradition pouvaient fournir de lumière sur cette question, on a voulu s'assurer si la Rhytine n'avait pas

laissé quelques traces matérielles de son existence dans les contrées où l'on suppose qu'elle a pu vivre autrefois. Ces recherches, provoquées par deux des plus illustres membres de l'Académie de Saint-Petersbourg, secondées par cette Académie et par les gouverneurs des possessions russes, en Amérique, ont produit pour tout résultat la découverte de deux crânes mutilés trouvés enfouis dans le sable sur les rivages de l'île de Behring. Ces crânes, ainsi qu'une dent rapportée autrefois par Steller, et qui fait partie des collections de l'Académie de St-Petersbourg, sont tout ce qui reste aujourd'hui de la Rhytine boréale.

Cependant comme on ne saurait admettre qu'elle a toujours été confinée sur un point aussi restreint que l'île de Behring, il est très-probable que son *habitat* était beaucoup plus étendu dans l'origine, qu'elle a été détruite sur les terres voisines peu de temps après l'époque où l'homme y a paru, et que les restes de l'espèce, observés par Steller, devaient d'avoir survécu à ce que l'île en question avait été jusque-là inhabitée.

Quant aux causes qui ont effacé de la liste des êtres vivants cet animal remarquable, elles sont connues. L'île de Behring abondait en animaux à fourrures, qui y attirèrent, peu de temps après sa découverte, de nombreux chasseurs au service de la Compagnie russe-américaine. Les ressources alimentaires qu'ils trouvaient dans la Rhytine boréale ne contribuaient pas peu à les y fixer. Comme tous les grands mammifères, l'espèce était peu féconde; elle ne produisait qu'un petit par an. On comprend qu'elle n'ait pu résister longtemps aux poursuites incessantes dont elle était l'objet. Sa destruction fut si prompte que vingt-sept ans après sa découverte elle n'existait plus; on sait, en effet, que le dernier individu a été tué en 1768.

Sa disparition rapide a donc été manifestement due à ce que tous les individus de l'espèce étaient réunis sur un point presque imperceptible du globe. La même cause a amené celle des quatre autres espèces dont il me reste, Messieurs, à vous parler.

Elles appartenait à la classe des Oiseaux qui, de toutes, est celle qui offre le moins de prise à l'homme. Mais c'était des oiseaux dégradés, privés, comme l'Autruche et le Casoar, de la faculté du vol, et dès lors placés dans les mêmes conditions que les mammifères. Leur distribution géographique était également remarquable. Elles étaient confinées dans ce petit groupe de trois îles d'origine volcanique, situées à l'Est de Madagascar, sur une ligne dirigée de l'Ouest à l'Est : la Réunion, Maurice et Rodrigue. La plus singulière et la mieux connue de ces espèces, le Dronte ou Dodo, habitait Maurice.

Cette île, découverte par les Portugais dans le cours du 16^e siècle, sans qu'on sache l'époque précise à laquelle ils y abordèrent pour la première fois, était encore inhabitée lorsqu'en 1598 les Hollandais en prirent possession et substituèrent le nom de Maurice à celui de Cerne qu'elle avait porté jusque-là. Pendant longtemps elle ne fut qu'un lieu de refuge et de ravitaillement pour leurs navires et ce ne fut qu'en 1644 qu'ils la colonisèrent. De leurs mains elle passa, en 1712, dans celles des Français qui l'appelèrent île de France. On sait que, de nos jours, elle a repris celui de Maurice en tombant au pouvoir des Anglais.

Les sources historiques de nos connaissances sur le Dronte sont les relations assez nombreuses des premiers navigateurs hollandais aux Indes orientales, celle du célèbre sir Thomas Herbert qui, en 1627, s'arrêta à Maurice en se rendant au Bengale, puis celle de François Cauche qui y toucha également en 1638 avant d'aborder à Madagascar et qui clot la liste des témoins oculaires de l'existence de cet oiseau extraordinaire. Un des plus savants naturalistes de cette époque, Charles de l'Ecluse ou Clusius en parle également dans ses *Exotica* publiés en 1605. Plusieurs de ces relations se bornent à nommer le Dronte, et celles qui en parlent avec plus de détails le font en termes dont la science si précise de nos jours ne pourrait tirer qu'un faible parti. La plupart de ces dernières en

contiennent des figures grossières du genre de celles qui, à cette époque, illustraient les ouvrages d'histoire naturelle. Mais le Dronte avait été apporté en Europe dès les premiers temps de sa découverte et il était trop remarquable pour ne pas avoir attiré l'attention des peintres d'animaux et de paysages. Il existe plusieurs anciens tableaux à l'huile, exécutés par des artistes d'un grand mérite, dans lesquels il est représenté avec une exactitude digne de toute confiance. On en connaît principalement cinq, dont l'un, qui ne porte aucune date, appartient au Muséum britannique, auquel il a été offert par le célèbre ornithologiste Edwards. L'auteur en est inconnu, mais il passe pour avoir été peint en Hollande d'après un individu vivant apporté dans ce pays peu de temps après l'occupation de l'île Maurice par les Hollandais. C'est à ce tableau qu'ont été empruntées toutes les figures du Dodo qui ont été publiées dans les ouvrages modernes d'histoire naturelle. Trois autres, dus au pinceau de Roland Savery, célèbre peintre de paysage, mort dans les premières années du dernier siècle, existent dans les Musées royaux de La Haye, Berlin et Vienne. Enfin, un dernier, dont l'auteur est Jean Savery, neveu de Roland, fait partie du Musée Ashmoléen, à Oxford. Il offre un intérêt particulier en ce que c'est le seul où le Dodo soit représenté de grandeur naturelle.

La troisième et dernière source d'information se trouve dans quelques débris incomplets de cet oiseau, lesquels sont disséminés dans un petit nombre d'établissements publics d'histoire naturelle en Europe. Les plus importants consistent en une tête et un pied qui sont conservés au Musée Ashmoléen, à Oxford. Ce sont les débris du seul exemplaire complet du Dronte qui ait jamais existé dans les collections. Ce vénérable reste de l'espèce entière avait d'abord été exhibé vivant à Londres en 1638. Après sa mort, il fut acquis par un grand collecteur qui existait alors dans cette ville et qui était d'origine belge, Tradescant, dont Linné a immortalisé le nom en l'imposant à un genre

de plantes de l'Amérique du Nord , dont plusieurs espèces sont cultivées communément dans nos jardins. Il existait encore entier au milieu du dernier siècle , et les Annales de l'Université d'Oxford ont conservé la date précise à laquelle les curateurs de cet établissement le condamnèrent au feu , sous prétexte de vétusté et sans se douter de l'attentat qu'ils commettaient contre la science. C'est le 8 janvier 1755 qu'eut lieu cet autodafé ; la tête et le pied dont il vient d'être question échappèrent seuls aux flammes. Le Muséum britannique possède un autre pied qui avait primitivement appartenu à la Société royale de Londres. Une tête , qui existait au 17^e siècle dans le Muséum de Gottorp, l'ancienne résidence des Ducs de Schleswig, après avoir été égarée pendant plus d'un siècle et demi , a été retrouvée de nos jours parmi des amas de débris et fait aujourd'hui partie du Muséum royal d'Histoire naturelle à Copenhague. Enfin , récemment, quelques restes de l'espèce ont été , dit-on , retrouvés à Prague.

Si, à certains égards, ces matériaux laissent à désirer, les portraits du Dronte qui figurent dans le nombre permettent du moins de se faire une idée très-exacte de ses formes générales. Son aspect était disgracieux et Strickland, l'un de ses plus récents historiens et le plus complet , l'a parfaitement défini en disant qu'il réveillait l'idée d'une immaturité gigantesque, c'est-à-dire d'un oiseau de très-grande taille qui aurait conservé les formes qu'il avait au moment de sa naissance. Vous ne pouvez, Messieurs, vous en former une meilleure idée qu'en vous représentant un canard âgé de quelques jours et qui serait de la grandeur d'un cygne. Seulement, pour compléter le portrait, ajoutez-y un long et robuste bec arrondi, nu à sa base, renflé et recourbé en crochet à son extrémité ; des pattes peu élevées, très-fortes et non palmées ; deux ailes garnies de quelques plumes décomposées, pendant sur les flancs de ce corps massif qu'elles sont incapables de soulever ; un plumage lâche d'un gris noirâtre ; enfin, quelques plumes redressées plus

grandes que les autres, implantées à la partie postérieure du dos et ne contribuant pas peu à donner à l'oiseau une apparence grotesque. Ses allures étaient en harmonie avec ses formes; elles étaient vacillantes comme celles des oies et des canards. Les premiers hollandais qui goûtèrent de sa chair en ayant été incommodés lui donnèrent le nom de *Valckvogel* que les traducteurs français de leurs récits ont rendus par ceux d'*Oiseau de nausée*, *Oiseau de dégoût*. Par *Dronten* sous lesquels il est désigné dans d'autres relations un peu plus récentes, les matelots qui en furent les auteurs voulurent manifestement peindre le volume et la forme arrondie de la partie postérieure de son corps. Quant à celui de *Dodo*, qui tend à prévaloir en ce moment, son étymologie a beaucoup embarrassé les auteurs; on a même voulu qu'il fût dérivé du Portugais. Notre savant collègue, M. Boremans, m'assure que ce n'est qu'une simple exclamation populaire, exprimant la surprise et usitée encore aujourd'hui dans les Flandres et en Hollande.

La date de l'extinction complète du Dodo n'est pas exactement connue; mais il est probable qu'il n'a survécu que peu de temps à la colonisation de l'île Maurice par les Hollandais en 1644. Les animaux domestiques qui accompagnent l'homme partout ont dû contribuer autant que les colons eux-mêmes à la destruction d'un oiseau aussi incapable de fuir que de voler et qui ne produisait qu'un œuf à chaque ponte. Ce qu'il y a de certain c'est que, dès le milieu du siècle dernier, les habitants de Maurice avaient complètement oublié qu'un pareil oiseau eut jamais vécu dans leur île, et des recherches récentes qui y ont été faites n'ont mis au jour aucun vestige matériel de son existence passée.

Ce n'est pas tout, Messieurs, que de connaître les formes extérieures d'un animal quelconque: on n'a pour ainsi dire rien fait de réellement scientifique tant qu'on ne lui a pas assigné sa place dans la classe dont il fait partie. Le Dodo était-il un type absolument isolé, le représentant

unique d'un ordre entier d'oiseaux , ou bien un membre aberrant et dégradé de quelque groupe ornithologique connu ? Cette question a été résolue diversement par les naturalistes. Les uns ont vu dans le Dodo un oiseau de proie et en particulier un Vautour , d'autres un Gallinacé ; il en est même qui ont nié son existence et qui ont été jusqu'à dire que les anciens portraits qu'on en possède avaient été faits d'après un oiseau factice composé de pièces empruntées à des espèces différentes. Ces opinions n'ont pu résister à l'épreuve de la critique et la plupart des naturalistes, si non tous, pensent aujourd'hui que c'est aux pigeons que le Dodo se rattache de plus près. Cette analogie vous étonnera sans doute, Messieurs, et vous vous demanderez quel rapport il peut y avoir entre l'oiseau disgracieux dont je vous esquissais, il n'y a qu'un instant, le portrait, et nos pigeons aux formes si élégantes, au vol rapide, et dont le bec est à la fois menu et faible. Mais vous jugeriez mal de cette famille nombreuse, par les espèces que nous en possédons en Europe : le grand et le petit ramier, la tourterelle et nos races domestiques. Parmi les espèces exotiques il en est qui, se nourrissant des fruits volumineux du Muscadier et de divers Palmiers, ont un bec qui ressemble beaucoup en petit à celui des Vautours. On a même découvert dans l'Océanie une espèce, le *Didunculus strigirostris*, qui vit exclusivement de plantes bulbeuses et qui, au point de vue dont il s'agit en ce moment, a une ressemblance singulière avec le Dronte. D'ailleurs, Messieurs, je vous ai dit précédemment que ce dernier représentait d'une manière permanente les formes imparfaites des oiseaux dans leur premier âge. Ce n'est donc pas aux pigeons adultes, mais aux pigeons encore dans le nid qu'il faut le comparer. Il n'est pas rare que les anomalies auxquelles tous les animaux sont sujets dans le cours de leur développement, révèlent des analogies inattendues ou confirment celles qu'on avait déjà soupçonnées. Or, un fait de ce genre a lieu en ce moment même et presque aux portes de Liège. Il existe à Wa-

remme un colombier peuplé de pigeons ordinaires dans lequel , depuis quelques années , il naît des individus isolés qui ont le plumage décomposé , les ailes et la queue rudimentaires , le port même du Dodo , qui , en un mot , lui ressemblent en miniature au point que M. de Séllys , qui a signalé récemment cette variété intéressante , à l'Académie de Bruxelles , lui a imposé le nom de Pigeon Dronte. J'ajouterai enfin que ce n'est pas seulement sur une ressemblance dans les formes générales que repose l'analogie dont il s'agit , mais sur une comparaison approfondie du peu qu'on possède des parties osseuses du Dodo avec les parties correspondantes du squelette des pigeons.

Si de Maurice nous nous transportons dans l'île Rodrigue , qui en est éloignée d'environ cent lieues , nous y trouverons un autre oiseau brévipenne connu sous le nom de *Solitaire*. Les preuves de son existence reposent sur un seul témoignage historique , mais d'une authenticité incontestable , et sur quelques ossements qui appartiennent aux Muséums d'histoire naturelle de Paris et de Glasgow. Rodrigue était encore déserte en 1691 , lorsque quelques protestants français , réfugiés en Hollande , y cherchèrent un asile et y restèrent pendant deux années. Leur commandant , François Leguat , homme intelligent et instruit , a publié , en 1708 , à Londres , une relation intéressante de leurs aventures dans laquelle il a parlé longuement des productions de l'île.

La description , accompagnée d'une figure , que Leguat donne du Solitaire est assez courte pour que je puisse , Messieurs , sans vous causer de fatigue , la reproduire en entier.

« De tous les oiseaux de cette île , l'espèce la plus remarquable est celle à laquelle on a donné le nom de Solitaire , parce qu'on la voit rarement en troupe , quoiqu'il y en ait beaucoup. Les mâles ont le plumage ordinairement grisâtre et brun , les pieds de coq d'Inde et le bec aussi , mais un peu plus crochu. Ils n'ont point de queue et

leur derrière couvert de plumes est arrondi comme une croupe de cheval. Ils sont plus haut montés que les coqs d'Inde et ont le cou droit, un peu plus long à proportion que ne l'a cet oiseau quand il lève la tête. L'œil est noir et vif et la tête sans houppe ni crête. Ils ne volent point, leurs ailes étant trop petites pour soutenir le poids de leur corps. Ils ne s'en servent que pour se battre et faire le moulinet quand ils veulent s'appeler l'un l'autre. Ils font avec vitesse vingt ou trente pirouettes du même côté pendant l'espace de quatre ou cinq minutes ; le mouvement de leurs ailes fait alors un bruit qui approche fort de celui d'une crécerelle et on l'entend de plus de deux cents pas. L'os de l'aileron grossit à l'extrémité et forme sous la plume une petite masse ronde comme une balle de mousquet ; cela et le bec sont la principale défense de cet oiseau. On a bien de la peine à les attraper dans les bois, mais comme on court plus vite qu'eux dans les lieux dégagés, il n'est pas fort difficile d'en prendre. Depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre, ils sont extraordinairement gras et le goût en est excellent. On trouve des mâles qui pèsent jusqu'à 45 livres. La femelle est d'une beauté admirable ; il y en a de blondes et de brunes. Elles ont une espèce de bandeau, comme un bandeau de veuve, au haut du bec qui est de couleur tannée. Une plume ne passe pas l'autre sur tout leur corps, parce qu'elles ont un grand soin de les ajuster et de se polir avec le bec. Elles marchent avec tant de fierté et de bonne grâce tout ensemble, qu'on ne peut s'empêcher de les admirer et de les aimer, de sorte que souvent leur bonne mine leur a sauvé la vie. »

Il est évident, d'après ces détails, qu'il s'agit ici d'un oiseau très-différent du Dronte. Cependant les quelques débris qu'on a du Solitaire ont présenté également des caractères ostéologiques particuliers aux pigeons, de sorte que, tout en formant un genre à part, cet oiseau est, provisoirement du moins, regardé comme appartenant à la même famille que le Dronte.

Enfin , Messieurs , on a les preuves irrécusables que l'île de la Réunion , colonisée en 1669 par les Français déjà établis à Madagascar , possédait deux autres oiseaux incapables de voler comme les précédents. Ni l'un ni l'autre n'a laissé des témoignages matériels de son existence , et l'on n'en a ni figures ni description détaillée. Mais les relations peu nombreuses où il en est question suffisent pour mettre hors de doute qu'ils ont réellement vécu. L'un d'eux , désigné dans ces relations sous le nom de *Solitaire* , comme l'espèce de l'île Rodrigue , ressemblait de près au Dodo de Maurice par sa taille , ses formes , et son peu d'agilité à la course , mais en différait fortement par son bec pareil à celui d'une bécasse. L'autre , désigné simplement sous le nom d'*oiseau bleu* , courait , au contraire , extrêmement vite ; on n'a , du reste , aucun détail sur ses formes. Les archives coloniales de l'île de la Réunion fournissent la preuve que l'un de ces oiseaux existait encore vers le milieu du dernier siècle. Il y est dit que le célèbre La Bourdonnaye , qui a été gouverneur de l'île , de 1735 à 1746 , en envoya un individu , comme une grande curiosité , à l'un des directeurs de la Compagnie française des Indes. A partir de cette époque , toute trace historique de leur existence disparaît.

Ainsi , Messieurs , depuis deux siècles et demi cinq espèces , dont quelques-unes presque nos contemporaines , ont été retranchées du Règne animal sans que le plus léger trouble en soit résulté dans l'économie générale de la nature. Et cette liste funèbre est loin d'être close ; de nos jours même , plusieurs espèces se sont éteintes ou sont expirantes en ce moment. Ce sont l'Australie , la Nouvelle-Zélande et quelques archipels de la Polynésie qui sont plus particulièrement menacés dans leurs Faunes mammologique et ornithologique. La première a perdu un grand oiseau , voisin du Casoar , l'Emeu de l'île Furneaux , découvert au commencement de ce siècle et qu'on n'a plus revu depuis. Elle perdra bientôt le plus remarquable de ses Mammifères , le Thylacine , qui semble être aujourd'hui confiné en petit nombre sur les

bords du détroit du Bass, que la civilisation envahit rapidement. L'Echidné, le Koala, le Wombat et peut-être l'Ornithorhynque lui-même, ne tarderont pas à le suivre. Dans l'île Philips, voisine de celle de Norfolk, un perroquet remarquable, le *Nestor productus*, n'était plus représenté, il y a quelques années, que par deux ou trois individus réduits en captivité et qui refusaient de se reproduire. La Nouvelle Zélande est surtout fertile en exemples de ce genre. Ses espèces ornithologiques les plus intéressantes semblent toutes être condamnées à une fin prochaine, telles que ses trois *Apteryx*, le *Strigops habrodactylus*, perroquet nocturne vivant dans des terriers et reproduisant la physionomie des chouettes; le *Notornis* de Mantell, gigantesque poule d'eau dont un seul exemplaire a été trouvé, il y a quelques années, sans qu'on ait pu jusqu'ici en découvrir un second. Le *Didunculus strigirostris*, ce pigeon de l'Océanie, que j'ai déjà nommé à propos du Dronte, et qui a été découvert, il n'y a pas plus de vingt ans, dans les îles Samoa, auxquelles il était propre, est complètement détruit, assure-t-on, à l'heure qu'il est. En Europe même, un oiseau remarquable de l'Océan boréal, dont on rencontre les ossements dans les tumuli et les débris de festin des peuplades primitives de la Scandinavie, le Pinguoin aux ailes courtes, ne se trouve plus qu'en très-petit nombre sur un ou deux points du littoral de la Laponie.

De tous les faits qui précèdent, il résulte que l'influence destructive de l'homme sur les animaux est en raison directe du peu d'étendue de l'aire géographique qu'ils occupent; le dernier montre, en outre, que la mer elle-même ne met pas les espèces qui l'habitent à l'abri de ses coups. A plus forte raison celles qui habitent les continents ne peuvent échapper, et il ne sera pas sans intérêt, Messieurs, de jeter un coup-d'œil rapide sur quelques-unes d'entre elles pour voir le terrain qu'elles ont perdu.

Ainsi, en Europe, le Bison des anciens ou l'Aurochs, dont je vous ai déjà parlé, n'existe plus que sur un seul point de

la Lithuanie, la forêt de Bialowiecs, où le gouvernement russe protège, par des règlements sévères, contre leur destruction finale, les quelques individus qui en subsistent encore. Le Renne et l'Elan qui, du temps de Jules César, habitaient la forêt Hercynienne, et dont les restes se trouvent en effet dans les dépôts récents de diverses parties de l'Allemagne, sont aujourd'hui confinés dans la Péninsule Scandinavique. Le Mouflon, type de nos moutons domestiques, a disparu des hauts sommets de la Sardaigne et de la Corse qu'il habitait à une époque encore très-récente. Le long du cours inférieur du Rhône et de plusieurs affluents de la Mer Noire vivent encore quelques rares exemplaires du Castor, qui attestent que jadis cet animal était répandu dans une grande partie de notre continent; aujourd'hui il est par conséquent presque confiné dans l'Amérique du Nord où son espèce diminue rapidement. Le Lion, qui du temps d'Hérodote, d'Aristote et même de Pausanias, était commun dans tout le Nord de la Grèce, jusqu'en Macédoine, a non seulement été expulsé depuis longtemps de ce pays, mais encore de l'Arménie, de la Syrie et de la plus grande partie de la Péninsule arabique. En Afrique même, où son espèce finira par être renfermée toute entière, il est devenu relativement si rare qu'on hésite à croire Pline lorsqu'il rapporte que dans le cirque, à Rome, Sylla, pendant sa prèture, fit combattre 100 mâles à la fois, Pompée 600 dont 315 mâles et Jules César 600. Aujourd'hui l'Afrique entière n'en contient probablement pas autant. A l'extrémité du même continent africain, lorsque les Hollandais s'y établirent dans les dernières années du 16^e siècle, les Eléphants, les Rhinocéros, plusieurs espèces d'Antilopes paissaient là ou s'élève la ville du Cap; depuis longtemps pour les rencontrer il faut aller les chercher à d'immenses distances dans l'intérieur. Dans l'Amérique du Nord, le Bison qui, à l'arrivée des Européens, couvrait de ses multitudes les parties moyennes des Etats-Unis, peu à peu refoulé au pied oriental des Montagnes rocheuses, devient de plus en plus rare dans cette région; il

a déjà franchi les passes de ces montagnes et s'est mis en marche vers l'Orégon, son dernier refuge. Compagnon de la race rouge et rebelle à la domesticité comme celle-ci l'est à la civilisation, il en partage le sort et s'éteindra probablement avec elle. Enfin, lorsque les Espagnols découvrirent le nouveau Mexique, ils y trouvèrent, par le 40° de Lat. Nord, une autre espèce du même genre, le Bœuf musqué; elle est depuis longtemps refoulée dans les régions glacées du cercle polaire. Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, ces exemples, qu'il serait facile de multiplier.

Le sort qui attend toutes ces espèces et d'autres encore n'est pas douteux; la résistance qu'elles ont opposée jusqu'ici à leur destruction atteste seulement la récente apparition de l'homme sur le globe et la marche lente jusqu'ici de la civilisation. Aujourd'hui qu'elle avance de toutes parts avec un élan irrésistible, qui peut dire où s'arrêtera son influence sur le Règne animal? Un temps viendra donc où nos descendants, comparant la Faune de leur époque avec celle de nos jours, trouveront dans celle-là de nombreuses lacunes, dont plusieurs se révèlent déjà à nos regards. La science pourra gémir sur ces espèces à jamais perdues qu'elle sera réduite à étudier dans nos livres et dans quelques débris échappés à la ruine de nos Musées. Elle reconnaitra qu'après tout il n'y a là qu'un effet inévitable de la force des choses qui partout veut que tôt ou tard le faible cède la place au fort. Dans la lutte sans relâche que l'homme soutient contre la nature, aucune idée de destruction préméditée ne l'anime envers les animaux inoffensifs; souvent même il ne demanderait pas mieux qu'ils vécussent. Mais la destinée qui pèse sur eux est plus puissante que ses désirs; à la longue ils disparaissent devant lui, comme dans sa propre espèce les races inférieures s'évanouissent au contact des races privilégiées.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

—
ANNÉE ACADÉMIQUE 1859-1860.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

TH. LACORDAIRE, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

—
SECRÉTAIRE DU CONSEIL :

L. J. TRASENSTER, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

CH. LOOMANS, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

TH. J. J. DE SAVOYE, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. SCHAAR, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

A. SPRING, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

J. H. BORMANS (*rue des Sœurs-Grises, n° 57*) : Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine et sur la langue grecque.

A. BORGNET (*rue du Hours, quartier d'Avroy, n° 32*) : Histoire politique du moyen âge. — Id., id. de la Belgique.

A. BARON (*rue Sœurs-de-Hasque, n° 15*) : Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrez, n° 115*) : Littérature orientale (hébreu et arabe).

CH. LOOMANS (*rue des Augustins, n° 18*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Beckman, n° 39*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines, religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

Professeurs extraordinaires.

N. SCHWARTZ (*quai d'Avroy, n° 29*) : Histoire de la philosophie ancienne en moderne.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) : Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 382*) : Littérature latine. — Histoire de la littérature ancienne.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 129*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique.

L. DE CLOSSET (*rue Derrière-le-Palais, n° 14*) : Littérature grecque. — Archéologie.

Agrégé.

F. VAN HULST (*rue Derrière-Saint-Jacques*) : Littérature française.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeurs ordinaires.

- E. DUPONT (*promenade d'Avroy, n° 17*) : Pandectes.
- J. S. J. NYPELS (*quai de Fragnée, n° 360*) : Droit criminel. — Procédure civile.
- J. H. N. DE FOOZ (*rue Sur-les-Fossés, n° 40*) : Droit administratif. — Législation des mines.
- F. KUPFFERSCHLAEGER (*rue des Anges, n° 13*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.
- V. THIRY (*rue Louvrex, n° 50*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.
- A. HENNAU (*aux Venues*) : Économie politique. — Économie industrielle.
- J. G. MACORS (*rue Louvrex, n° 92*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.
- TH. J. J. DE SAVOYE (*rue des Anges, n° 5*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

Professeur extraordinaire.

- F. MACORS (*rue Louvrex, n° 70*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent.)

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs ordinaires.

- M. GLOESENER (*quai d'Avroy, n° 70*) : Physique mathématique.
- TH. LACORDAIRE (*place Derrière-Saint-Paul, n° 6*) : Zoologie. — Anatomie comparée.
- J. B. BRASSEUR (*quai de Fragnée, n° 326*) : Géométrie descriptive. — Mécanique appliquée aux arts. — Géométrie supérieure.
- J. P. CHANDELON (*rue Darchis, n° 14*) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue Louvrex, n° 40*) : Haute algèbre et géométrie analytique. — Mécanique analytique.

L. G. DE KONINCK (*rue Grétry, n° 440*) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*rue du Collège, n° 19*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

M. SCHAAR (*à la Boverie, n° 7*) : Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. — Astronomie.

Professeurs extraordinaires.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 16*) : Manipulations chimiques. — Docimasiae.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madelaine, n° 19*) : Minéralogie et géologie.

Agrégés.

J. P. SCHMIT (*rue Louvrex, n° 127*) : Architecture industrielle.

J. MARTYNSWIKI (*rue Saint-Jean, n° 8*) : Calcul différentiel et calcul intégral.

N. G. FOSSION (*rue St-Séverin, n° 40*) : Physiologie comparée.

A. PÈDE (*à Verviers*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

AD. DELVAUX (*faubourg Saint-Laurent, n° 20*) : Métallurgie.

Docteur spécial en sciences botaniques.

ED. MORREN (*rue Trokay, n° 24*) : Botanique.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Darchis, n° 44*) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée, n° 36*) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages et appareils.

J. G. ROYER (*rue Bertholet, n° 5*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, maladies des femmes et des enfants, maladies de la peau et maladies syphilitiques. — Encyclopédie et histoire de la médecine.

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

J. H. J. SIMON (*rue Bonne-Fortune, n° 11*) : Théorie et pratique des accouchements.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 17*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean, n° 7*) : Pharmacologie. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

Professeurs extraordinaires

G. P. N. PÉTERS-VAUST (*rue Pont-d'Ile, n° 40*) Pharmacie théorique et pratique.

A. WILMART (*rue Chaussée-des-Prés, n° 52*) : Pathologie chirurgicale : matières spéciales. — Opérations chirurgicales.

J. H. BORLÉE (*rue Bertholet, n° 8*) : Pathologie chirurgicale : matières générales; maladies des os et des yeux. — Médecine légale et toxicologie. — Clinique ophthalmologique.

Agrégés.

H. HEUSE (*rue Saint-Adalbert, n° 10*) : Anatomie pathologique (générale). — Hygiène publique et privée.

J. DRESSE (*quai de l'Université, n° 28*) : Anatomie humaine descriptive.

Professeurs émérites.

MM. J. C. P. J. DELVAUX.

J. D. FUSS.

J. N. NOEL.

A. F. J. RAIKEM.

CH. FRANKINET.

J. P. X. WURTH.

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

HEURES
DE LEÇONS PAR
SEMAINE.
1^{er} SEMEST. SEMEST.
2^e

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen : M. CH. LOOMANS. — Secrétaire : M. A. LE ROY.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au Doctorat dans la même Faculté.

histoire de la littérature française	2	Vendredi, samedi, 11 à 12 h
exercices philologiques et littéraires sur la langue latine	2	Mardi, merc., sam., 8 à 9 h.
histoire politique de l'antiquité	3	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
histoire politique du moyen-âge	2	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
histoire politique de la Belgique	1	
psychologie	4	
logique	2	
forale	2	
antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques	2	
exercices philologiques sur la langue grecque	3	
	1	

Matières de l'examen de Docteur.

littérature latine	2	Mercredi, jeudi, 9 à 10 h.
littérature grecque	2	Mardi, 9 à 10, jeudi, 10 à 11 h.
histoire de la littérature ancienne	2	Mercredi, vend., 10 à 11 h.
antiquités grecques	3	
l'état physique générale et spéciale	3	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 h.
histoire de la philosophie ancienne et moderne	2	Mardi, 10 à 11, sam., 9 à 10 h.

Matières non comprises dans les Examens.

Littérature orientale	6	BURGGRAFF (P.), prof. ord.	6	Lundi, merc., vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).
Littérature flamande	2	BORMANS (J. H.), prof. ord.	2	Jeu-di, 11 1/2 à 1 h.
Littérature française	1 1/2	VAN HULST (F.), agrégé.	1 1/2	Jours et heures à fixer ultér.
Archéologie	»	DE GLOSSET (L.), prof. ext.	»	
Histoire politique moderne	»	MACORS (J. G.), prof. ord.	»	(Voir la Faculté de Droit.)
Economie politique	»	HENNAU (A.), prof. ord.	»	(Idem.)
Esthétique	»	LE ROY (A.), prof. extraord.	»	Mardi, jeudi, 3 à 4 h.
Antiquités romaines, religieuses, mili- taires, etc.	2	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	»	Jours et heures à fixer ultér.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen: M. TH. J. J. DE SAVOYE. — Secrétaire: M. F. MACORS.)

Matières de l'examen de Candidat.

{	Encyclopédie du droit	Histoire et institutives du droit romain.	Histoire politique moderne	Introduction historique au cours de droit civil.	Exposé des principes généraux du Code civil.	Droit naturel ou philosophie du droit.	6	Mardi, mercredi, jeudi, ven- dredi, 11 à 12 3/4 h.
							3	Lundi, 11 à 12 1/2 h.

6	Mardi, mercredi, jeudi, ven- dredi, 11 à 12 3/4 h.
1 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.
3	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.
3	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h. Merc., vend., 9 1/2 à 11 h.

Matières du premier examen de Docteur.

4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
»	Lundi, mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
»	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
4 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.

4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
»	Lundi, mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
»	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
4 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.

Matières du second examen de Docteur.

4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
3	Merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
3	Merc., vend., 10 à 11 1/2 h.

4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
»	Lundi, mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
»	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
4 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.

Littérature orientale	6	BURGGRAFF (P.), prof. ord.	6	Lundi, merc., vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).
Littérature flamande	2	BORMANS (J. H.), prof. ord.	2	Jeu-di, 11 1/2 à 1 h.
Littérature française	1 1/2	VAN HULST (F.), agrégé.	1 1/2	Jours et heures à fixer ultér.
Archéologie	»	DE GLOSSET (L.), prof. ext.	»	
Histoire politique moderne	»	MACORS (J. G.), prof. ord.	»	(Voir la Faculté de Droit.)
Economie politique	»	HENNAU (A.), prof. ord.	»	(Idem.)
Esthétique	»	LE ROY (A.), prof. extraord.	»	Mardi, jeudi, 3 à 4 h.
Antiquités romaines, religieuses, mili- taires, etc.	2	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	»	Jours et heures à fixer ultér.

{	Encyclopédie du droit	Histoire et institutives du droit romain.	Histoire politique moderne	Introduction historique au cours de droit civil.	Exposé des principes généraux du Code civil.	Droit naturel ou philosophie du droit.	6	Mardi, mercredi, jeudi, ven- dredi, 11 à 12 3/4 h.
							3	Lundi, 11 à 12 1/2 h.

4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
»	Lundi, mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
»	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
4 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.

4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
3	Merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
3	Merc., vend., 10 à 11 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	HEURES DE LEÇONS PAR SEMAINE.		JOURS ET HEURES.	
		1 ^{er} SEMEST.	2 ^e SEMEST.	PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.
Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.					
MM.					
Droit administratif	DE FOOZ (J. H. N.), prof. ord.	3	3	Jeudi, vend., sam., 9 à 10 h.	Jeudi, vend., sam., 9 à 10 h.
Economie politique	(Voir plus haut.)				
Droit public interne.	(Idem.)				
Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif)	MAGORS (J. G.), prof. ord.	"	3		Jours et heures à fixer d'après les inscriptions.
Examen de Candidat notaire.					
Droit civil	(Voir les cours de la candidature, du 1 ^{er} et du 2 ^e doctorat.)				
Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent)	MAGORS (F.), prof. extraord.	3	3	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 9 1/2 h.
FACULTÉ DES SCIENCES.					
(Doyen : M. M. SCHAAR. — Secrétaire : M. Is. KUPFFERSCHLAEGER.)					
Examen de Candidat en sciences naturelles.					
PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.					
Psychologie.	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)				
Chimie inorganique	CHANDELON (J. T. P.), p. ord.	4 1/2	"	Lundi, mardi, mercredi, 11 à 12 3/4 h.
Chimie organique.	DE KONINGK (L. G.), prof. ord.	"	4 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 11 à 12 1/2 h.
Physique expérimentale	BÈDE (E.), agrégé.	4 1/2	4 1/2	Jeudi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles.					Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h. Vendredi, 8 à 9 h.
Zoologie. { Animaux vertébrés. { Animaux invertébrés					Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h. Samedi, 9 1/2 à 10 1/2 h.
Minéralogie.					

Répétition des Cours de première année au choix de l'élève.

Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

Psychologie.					
Haute algèbre.					
Géométrie analytique					
Physique expérimentale					
Statique					

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

Géométrie descriptive					
Calcul différentiel et calcul intégral.					
Chimie inorganique					
Minéralogie.					

Examen de Docteur en sciences naturelles.

Chimie organique approfondie					
Chimie inorganique approfondie.					
Anatomie comparée.					
Physiologie comparée					
Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles					
Minéralogie					
Géologie					
Astronomie physique					

MORREN (Ed.), doct. spécial.
LACORDAIRE (Th.), prof. ord.
DEVALQUE (G.), prof. ext.

(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)
DE CUYPER (A. C.), prof. ord.
(Voir ci-dessus.)
TRASENSTER (L. J.), prof. ord.

BRASSEUR (J. B.), prof. ord.
MARTYNOWSKI (J.), agrégé.
(Voir ci-dessus.)
(Idem.)
DE KONINGK (L. G.), prof. ord.
CHANDELON (J. T. P.), pr. ord.
LACORDAIRE (Th.), prof. ord.
FOSSION (N. G.), agrégé.

(Voir ci-dessus.)
(Id.)
DEVALQUE (G.), prof. ext.
SCHAAR (M.), prof. ord.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	HEURES DE LEÇONS PAR SEMAINE.		JOURS ET HEURES.
		1 ^{er} SEMEST.	2 ^e SEMEST.	
				PREMIER SEMESTRE.
				DEUXIÈME SEMESTRE.

Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.

	MM.		
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.	4 1/2	4 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique analytique	4 1/2	4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Physique mathématique	3	3	Merc., vend., 11 à 12 1/2 h.
Astronomie			(Voir ci-dessus.)

COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.

Enseignement préparatoire.

Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions	(Voir ci-dessus.)	Jedi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Calcul différentiel et calcul intégral	(Idem.)	
Mécanique analytique	(Idem.)	
Chimie inorganique	(Idem.)	
Chimie organique	(Idem.)	
Physique.	(Idem.)	
Astronomie et éléments de géodésie	SCHAAR (M.), prof. ord.	
Géométrie descriptive	(Voir ci-dessus.)	
Applications de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Statique élémentaire et notions de dynamique	TRAUSENER (L. J.), pr. ord.	Lundi, 11 à 12 h.
Style et rédaction.	BARON (A.), prof. ord.	

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	HEURES DE LEÇONS PAR SEMAINE. <hr style="width: 100%; border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 2px 0;"/> 1 ^{er} SEMEST. 2 ^e SEMEST.	JOURS ET HEURES. <hr style="width: 100%; border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 2px 0;"/> PREMIER SEMESTRE. DEUXIÈME SEMESTRE.
------------------------	--------------------------	---	--

Matières du premier examen de Docteur.

MM.

Pathologie générale	SPRING (A.), prof. ordinaire.	5	Lundi, merc., vend., 5 à 6 1/2 h.
Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique	VAUST (Th.), prof. ordinar.	5	Id. id. 3 1/2 à 5 h.
} Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (<i>Cours de 2 ans</i>). ANATOL. spéc. Anatomie pathologique (générale)	ROYER (J. G.), prof. ordinar.	4	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 1 h.
	HEUSE (H.), agrégé	3	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 h.

Matières du deuxième examen de Docteur.

PATHOLOGIE { 1 ^o Matières générales, ma- ladies des os et des yeux.	BORLÉE (J. A.), prof. extraord.	3	Mercredi, vend., 11 à 12 h.
CHIRURGICALE. { 2 ^o Matières spéciales	WILMART (A.), prof. extraord.	4	Lundi, merc., vend., 12 à 1 h.; mardi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Théorie des accouchements.	SIMON (H.), prof. ord.	5	Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h.
	HEUSE (H.), agrégé	3	à 3 1/2 h.
Médecine légale, y compris la toxicologie	BORLÉE (J. A.), prof. extraord.	3	Mercredi, vend., 11 à 12 h. Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h. Lundi, merc., vend., 2 1/2 à 3 1/2 h. Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 h.

Matières du troisième examen de Docteur.

Clinique interne	6	6	6	Lundi, merc., vend., 7 à 9. (1) Mardi, jeudi, sam., 7 à 9. (1)
Idem	6	6	6	
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils	6	6	6	Tous les jours, 9 à 10 1/2 h. Cette clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence.
Pratique des accouchements.	3	3	3	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Clinique ophthalmologique	3	3	3	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales	»	»	4	Lundi, merc., vend., 12 à 1 h.; mardi, 10 1/2 à 11 1/2 h.

(1) Il est entendu que la visite du malade continuera à se faire par le professeur titulaire les jours où il ne donnera pas la clinique.

Examen de pharmacien.

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer	5	5	5	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 1/2 h. Idem. id. id. 9 1/2 à 12 h.
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques	5	5	5	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 1/2 h. Idem. id. id. 9 1/2 à 12 h.

Matière non comprise dans les Examens.

Encyclopédie et histoire de la médecine. | ROYER (J. G.), prof. ord. | | Jours et heures à fixer ultérieurement.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 17 juin 1858.

Le Secrétaire,
TH. J. J. DE SAVOYE.

Le Recteur,
TH. LACORDAIRE.

Vu et approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

Bruxelles, le 14 septembre 1859.

Le Ministre de l'Intérieur,
CH. ROGIER.

CA. 11000

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

Chicago, Illinois

September 11, 1936

Dear Mr. [Name]

I have your letter of August 28, 1936, regarding the [subject]

I am sorry that I cannot [action]

at this time, but I will [action]

as soon as possible.

Sincerely yours,

[Name]

[Title]

[Address]

[City]

[State]

[Country]

EXTRAIT
DES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

CONCERNANT :

1^o LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription; le droit d'inscription est de 15 francs. Art. 18 de la loi.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Art 28 du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à observer les règlements universitaires. Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 1849.

Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'Etat sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs ; pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1830.

Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures :

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves païront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves païront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application :

Arrêté ministériel
du 26 novembre
1849.

1 ^{re} année d'études, y compris le dessin,	220 fr.
2 ^e année d'études, y compris le dessin et les manipulations,	240 id.
3 ^e année d'études, y compris le dessin,	120 id.
4 ^e année d'études, id.	120 id.
5 ^e année d'études, id.	120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise.

Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février.

Art. 1^{er}
du règlement.

2^o LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 56
du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.

Les programmes des cours sont soumis à son approbation.

Art. 8
du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre.

Art. 9
du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.

Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Art. 25 de la loi. Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ; l'autre du

eudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués :

Art. 7
du règlement.

Le 1^{er} et le 2 janvier;

Le lundi et le mardi du carnaval;

Le jour de l'Ascension;

Le jour de la Pentecôte;

Le jour de la Fête-Dieu;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi et de l'acceptation de la Constitution;

Le 1^{er} et le 2 novembre;

Le 16 décembre, anniversaire de la naissance du Roi;

Du 25 au 31 décembre.

3^o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR,

Le recteur a la direction supérieure de la police académique.

Art. 29
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont :

Art. 24 de la loi

Les admonitions;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix; dans ce cas, une copie du procès verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'Etat a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 59 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponses aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres , et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses , faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours , sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs.

Art. 48
du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours , sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant , et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude , au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves , s'il en a.

Art. 41
du règlement

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation , il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement , en vertu de l'article 42 de la loi , les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement , à l'effet d'obtenir des bourses de voyage , seront soumises à l'un des jurys.

Art. 42 idem.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après plusieurs épreuves , sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction , savoir :

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.